

# Cahier des charges du niveau 2

---

PROGRAMME ONU-REDD  
HUITIÈME RÉUNION DU CONSEIL  
D'ORIENTATION

---

25 – 26 mars 2012

Asunción, Paraguay



Conformément à la décision du Conseil d'orientation, le présent document a été imprimé en nombre limité afin de réduire au minimum l'impact des processus du programme ONU-REDD sur l'environnement et de contribuer à leur neutralité climatique. Les délégués sont priés d'apporter leurs propres exemplaires à la réunion. La plupart des documents de réunion du programme ONU-REDD sont disponibles sur Internet à l'adresse [www.unredd.net](http://www.unredd.net).

## 1. Contexte

Le Programme ONU-REDD aide les pays en développement à renforcer leurs capacités en vue de réduire les émissions et de participer à un futur mécanisme REDD+. Il soutient des processus REDD+ pilotés par les pays et travaille en faveur de l'engagement informé et constructif de toutes les parties prenantes, y compris les peuples autochtones et autres communautés dépendant de la forêt, dans la mise en œuvre de la REDD+ à l'échelon national et international. Les priorités sont définies dans la Stratégie du Programme ONU-REDD 2011-2015, qui a été approuvée à la cinquième réunion du Conseil d'orientation du Programme ONU-REDD, en octobre 2011.

La Stratégie définit un nouveau dispositif de financement du Programme ONU-REDD, intitulé « niveau 2 », dans le but d'associer au Programme des activités financées par d'autres sources que le Fonds du Programme ONU-REDD.

Le dispositif de niveau 2 augmente les possibilités, dans le cadre du Programme ONU-REDD, d'appuyer la préparation de la REDD+ et de développer des activités REDD+ dans les pays qui ont avancé dans la préparation initiale et qui veulent profiter davantage de l'approche du Programme ONU-REDD et du soutien à la REDD+. Le niveau 2 offre donc aux pays la possibilité de lancer une série d'activités REDD+ dans le cadre du Programme ONU-REDD, en utilisant des moyens de financement autres que le Fonds du Programme ONU-REDD, ce qui permet d'assouplir les modalités de financement. La plateforme et les mécanismes de gouvernance des Nations Unies en faveur de la coopération au développement, établis de longue date, peuvent donc être utilisés davantage, dans l'intérêt des pays participants.

## 2. Portée et admissibilité

La portée générale du Programme ONU-REDD comprend :

- les activités définies et financées au titre du Fonds du Programme ONU-REDD, et
- les activités définies et financées par d'autres sources que le Fonds du Programme ONU-REDD (Activités de niveau 2).

S'agissant des activités de niveau 2, les possibilités de financement incluent tout l'éventail des options offertes par les organismes du Programme ONU-REDD dans le cadre de leurs opérations. Cela comprend le fonds d'affectation spéciale multidonateurs, les programmes conjoints, ainsi que les autres accords de projets conclus entre les pays, les donateurs et les organismes. Les modalités concrètes relatives à la gestion et au budget seront établies au fil des discussions menées entre les organismes, les donateurs et les pays bénéficiaires.

Une activité remplit les conditions requises pour le niveau 2 si elle satisfait à tous les critères suivants :

- si elle est entreprise et mise en œuvre, conjointement ou individuellement, par les organismes du Programme ONU-REDD (FAO, PNUD, PNUE), en partenariat avec les pays et les entités régionales ou mondiales du Programme ONU-REDD ;

- si elle poursuit les objectifs du Programme ONU-REDD, et s'inscrit dans un ou plusieurs domaines d'activités dudit Programme ;
- si elle respecte les principes, critères, orientations et mesures d'assurance-qualité du Programme ONU-REDD applicables à cette activité.

### **3. Rôles et responsabilités**

Les organismes du Programme ONU-REDD doivent :

- De concert avec les pays et les donateurs partenaires concernés du Programme ONU-REDD, adresser les demandes d'approbation des activités de niveau 2 au secrétariat
- S'assurer que les activités de niveau 2 contribuent au Programme ONU-REDD dans son ensemble, tel que défini dans la Stratégie du Programme, et qu'elles respectent les principes, critères et orientations du Programme ONU-REDD applicables à ces activités
- Instituer des mécanismes d'assurance-qualité pertinents afin de garantir la qualité technique des propositions de niveau 2 avant de les soumettre au secrétariat
- Assurer le partage des informations et la transparence entre les organismes du Programme ONU-REDD, le secrétariat, et les pays et partenaires concernés, au sujet des activités de niveau 2 proposées et en cours.
- Soumettre au secrétariat des rapports de situation sur les activités de niveau 2.

Le secrétariat du Programme ONU-REDD doit :

- Convoquer des réunions du Groupe de coordination en vue d'examiner et d'approuver les activités de niveau 2
- Tenir à jour un registre des activités de niveau 2 en lien avec la base de données volontaire REDD+
- Faire rapport au Conseil d'orientation du Programme ONU-REDD sur les activités de niveau 2
- Coordonner la communication relative aux activités de niveau 2 dans le cadre de la stratégie globale des communications du Programme ONU-REDD
- Soutenir les pays et les organismes du Programme ONU-REDD dans leurs efforts visant à estimer et lever les fonds nécessaires aux activités de niveau 2.

Le Groupe de coordination du Programme ONU-REDD doit :

- Déterminer si les activités proposées remplissent les critères d'admissibilité du niveau 2
- Approuver l'association des activités de niveau 2 au Programme ONU-REDD.

### **4. Moyens pour assurer la coordination et présentation de rapports au Conseil d'orientation**

- Le Groupe de coordination assurera la coordination entre les organismes (tel que précisé dans la section ci-dessus sur les rôles et les responsabilités)

- Le secrétariat facilitera l'établissement d'un registre de toutes les activités de niveau 2 en lien avec la base de données volontaire REDD+ dans un objectif de cohérence
- Le secrétariat fera rapport sur les activités de niveau 2 lors des réunions du Conseil d'orientation du Programme ONU-REDD
- Les activités de niveau 2 qui complètent explicitement les activités financées par le Fonds du Programme ONU-REDD apparaîtront dans les rapports d'activité du Programme en tant qu'activités de cofinancement ou de contribution.